

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 88830282.5

Int. Cl.⁴: **B 65 D 25/32**

Date de dépôt: 01.07.88

Priorité: 02.07.87 IT 2193287

Date de publication de la demande:
11.01.89 Bulletin 89/02

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR LI

Demandeur: **CASONE S.p.A.**
Via Mainino 12 Loc. Sanguinaro
I-43015 Noceto (Parma) (IT)

Inventeur: **Adami, Graziano**
Via Ospedaletto 2
I-43015 Noceto Parma (IT)

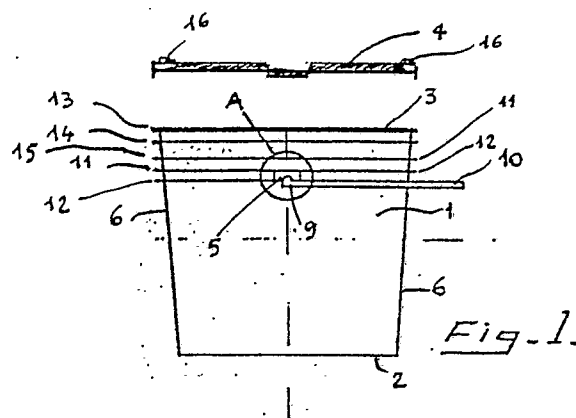
Mandataire: **Paini, Sergio et al**
Via Goldoni, 2
I-43100 Parma (IT)

54 Récipient en plastique avec anse tournante du même matériel.

57 Le récipient se compose essentiellement d'un corps(1) en plastique de forme tronc conique avec fond(2) et ouverture supérieure(3) circulaires avec couvercle(4) correspondant.

Le corps(1) est caractérisé par le fait d'avoir deux reliefs(5) placés sur la surface(6) latérale externe diamétralement opposés, dotés d'une fente(7) dans laquelle on a inséré les protubérances(8) placées aux extrémités(9) de l'anse(10) en plastique.

Les reliefs(5) sont insérés au milieu d'un couple d'anneaux(11) et (12) circulaires parallèles au bord-ourlet (13) proéminent supérieur pour conférer au récipient une majeure résistance et être en mesure d'y appliquer le couvercle(4) sans le déformer.



Description

Récipient en plastique avec anse tournante du même matériel.

La présente invention a pour objet un récipient en plastique avec anse tournante du même matériel, comprenant un corps de forme tronc conique avec fond et ouverture supérieure circulaires avec couvercle correspondant.

L'invention se réfère au secteur technique de la fabrication de récipients en plastique de tout type et de leur moyens de soutien ou poignée.

En ce qui concerne l'état de la technique dans le domaine d'action de cette invention, il faut tenir compte que dans le commerce existent différents modèles de petit seaux et de pots propres à contenir n'importe quelle substance liquide, gluante et solide (y compris les granulés, les poudres, les blocs etc.).

Les récipients susdits sont pourvu ou non d'anse fixe ou tournante.

Dans les cas où la poignée est présente on remarque que celle-ci est généralement constituée en fer ordinaire ou galvanisé.

Ce matériel, très employé tout seul à cause du fait qu'on le croit résistant, comporte quelques inconvénients, soit pendant la longue période du magasinage, soit au moment de sa destruction après le emploi du produit contenu dans le récipient.

En effet après un certain temps l'anse en fer s'oxydara produisant des taches de rouille sur le couvercle et sur le corps du récipient même jusqu'à leur complète pulvérisation.

En outre après l'utilisation du produit surgit le problème de l'élimination du récipient et de son anse métallique.

Il faudra alors patiemment séparer le matériel constituant le récipient (corps et couvercle) de l'anse pour envoyer à l'incinérateur d'ordures le premier et à la fonderie la deuxième.

Tous ces opérations-qu'elles soient exécutées par l'usager ou par le service de voirie, soit par le personnel de l'incinérateur d'ordures- causent considérables pertes de temps qui se resument dans des coûts d'élimination supportés en dernier lieu par la collectivité.

Enfin on relève un risque élevé d'infections dans le cas que le métal rouillé provoque, quand il est manipulé avec imprudence, des blessures au personnel employé dans les diverses opérations.

Cette invention élimine les inconvénients susdits et a pour but principal celui de réaliser un récipient totalement fabriqué en matière plastique, soit en ce qui concerne le corps et le couvercle correspondant, soit l'anse.

Le but dérivé de l'invention est la création d'une anse tournante insérée dans le corps du récipient sans aucune possibilité de séparation de celui-ci pour une plus grande sécurité d'emploi.

Les avantages principaux de cette invention sont ici brièvement exposés:

1) possibilité d'envoyer le récipient avec anse à l'incinérateur d'ordures pour son élimination finale, sans devoir les séparer ou être après obligé à rassembler les pièces métalliques.

2) absence de détérioration de l'anse et

risque d'infections pendant la manipulation du récipient par l'anse en matière plastique.

3) résistance de l'anse jointe aux caractéristiques d'une légère flexibilité et d'une bonne union au corps du récipient, au moyen des reliefs spéciaux avec fentes d'introduction.

Autres caractéristiques et avantages résulteront de la description détaillée qui suit à l'aide de planches des dessins ci-jointes, qui montrent une forme préférable-non limitative- de l'idée de solution qui en constitue l'essence.

La Fig.1 de la planche 1 est une vue en élévation du récipient avec anse tournée en position horizontale parallèle au plan d'appui.

La Fig.2 de la planche 1 est une vue en plan du récipient pourvu de couvercle supérieur avec cercles de renforcement concentriques et anse tournée comme dans la Figure précédente, tel quel sort du moule.

La Fig.3 de la planche 2 est une vue détaillée en section le long de l'axe BB du corps du récipient montrant le relief avec fente, dans laquelle on insert une extrémité de l'anse.

La Fig.4 de la planche 2 est une vue en élévation du détail susmentionné où on montre les axes BB et CC pour mettre en évidence la Fig.3 et la suivante 5.

La Fig.5 de la planche 2 est une vue en section verticale le long de l'axe CC du détail susdit.

Le récipient, comme on l'a réalisé, est représenté dans une forme préférable- non limitative- qui se compose essentiellement d'un corps 1 en plastique (de tout type et matériel, rigide ou souple) de toute dimension ou couleur, de forme tronc conique avec fond 2 et ouverture 3 supérieure circulaires avec couvercle 4 correspondant doté d'anneaux 16 concentriques.

Le corps 1 susdit a deux reliefs 5 placés sur sa surface 6 latérale externe.

Ils sont diamétralement opposés et chacun est pourvu d'une fente 7 circulaire.

Une anse 10 en plastique de forme polygonale ouverte présente à chaque extrémité 9 une protubérance 8 qui est insérée dans la fente 7 avec la possibilité de pouvoir tourner à l'intérieur pour rendre l'anse dite 10 tournante d'un côté à l'autre de la surface 6 latérale.

Les reliefs 5 sont situés au milieu d'un couple d'anneaux 11 et 12 circulaires parallèles au bord 13 saillant.

Un autre couple d'anneaux 14 et 15 de renforcement est placé entre le bord 13 susmentionné et le premier anneau 11 inférieur, cela pour donner une plus grande résistance au corps du récipient.

Pour être plus précis on résume ici brièvement et progressivement les opérations nécessaires pour la production et donc la réalisation de l'invention, sans les limiter à une seule façon d'exécution.

Le corp 1 du récipient est fabriqué au moyen de la fusion du matériel plastique dans un moule projeté

et créé exprès (avec forme et dimensions désirés) formant un seul bloc avec son anse 10, et pour cela à la fin d'une unique opération de moulage, l'anse 10 resultera avec les protubérances 8 déjà insérées dans les fentes 7 des reliefs 5.

5

La caractéristique principale de l'invention demeure dans la réalisation simultanée de l'anse 10 et du corps 1 du récipients : pour cela l'anse 10 sera déjà assemblée dans le corps 1 avec les protubérances 8 placées aux extrémités correspondantes 9, dans les fentes 7 des reliefs 5.

10

Il en résulte que l'anse 10 peut tourner dans le corps 1, mais n'a aucune possibilité de sortir des dites fentes 7, parvenant ainsi à créer un accouplement cinématique résistent et définitif.

15

En ce qui concerne la forme du récipient elle sera préféablement tronc conique (plus ou moins évasée), mais elle pourra aussi être de section ovale, carrée, rectangulaire.

Le couvercle 4 et le fond 2, à la place des anneaux 16, pourront avoir des nervures radiales de renforcement.

20

L'anse 10 enfin pourra être semi-circulaire ou être réalisée de forme ou section quelconque.

Naturellement, tenant bon le principe de l'invention, les formes dans lesquelles elle sera réalisée et pratiquement tous les détails d'exécution pourront de toute façon subir des changements au regard de ce qu'on a décrit et représenté jusqu'ici, sans pour cela sortir du domaine de la protection de cette invention.

25

30

Revendications

35

1. Récipient en plastique avec anse tournante du même matériel comprenant un corps(1) en plastique de forme tronc conique avec fond(2) et ouverture(3) supérieures circulaires avec couvercle(4) correspondant, caractérisé en ce qu'il présente deux reliefs(5) placés sur la surface(6) latérale externe, diamétralement opposés, dotés de fentes(7) dans lesquelles sont insérés les protubérances(8) situées aux extrémités(9) de l'anse(10) en plastique.

40

45

2. Récipient en plastique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les reliefs(5) sont situés entre un couple d'anneaux(11) et(12) circulaires parallèles au bord-ourlet(13) proéminent supérieur et en ce que l'autre couple d'anneaux(14) et(15) de renforcement est placé entre le bord(13) susmentionné et l'anneau (11) inférieur.

50

55

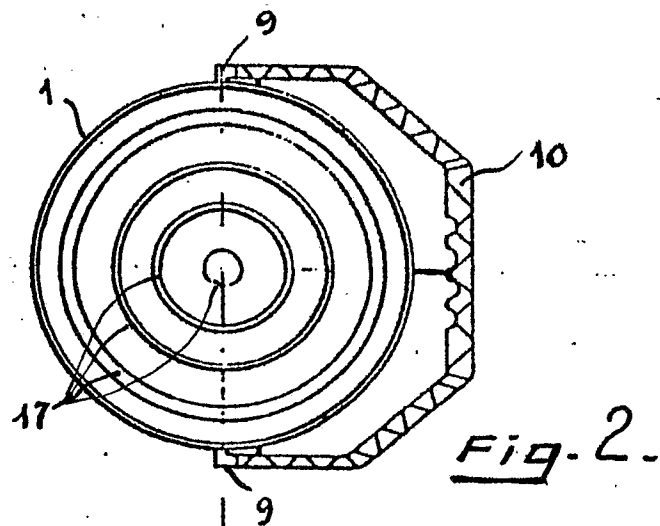
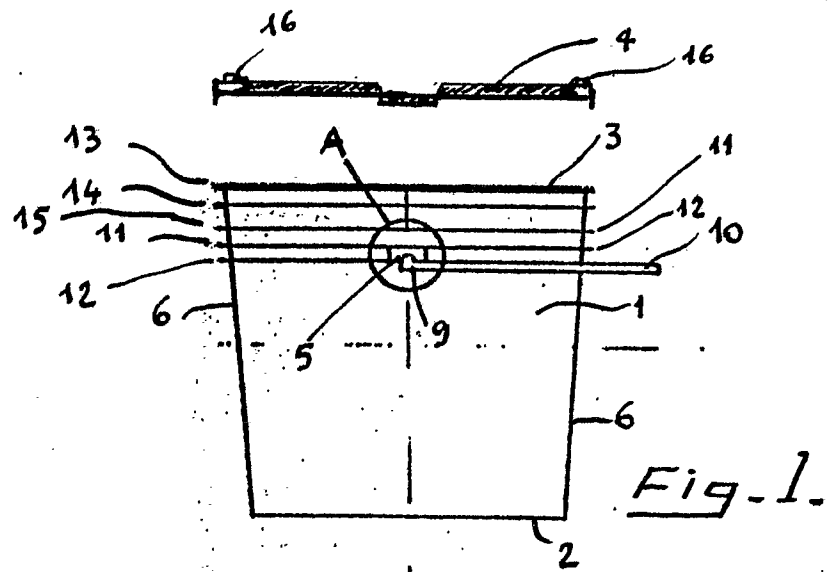
3. Récipient en plastique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'anse(10) en plastique possède à chaque extrémité(9) une protubérance(8) insérée dans la fente(7) avec accouplement cinématique qui lui permet la rotation dans le même endroit et en ce que ladite anse(10) est réalisée en un seul ensemble avec le corps(1).

60

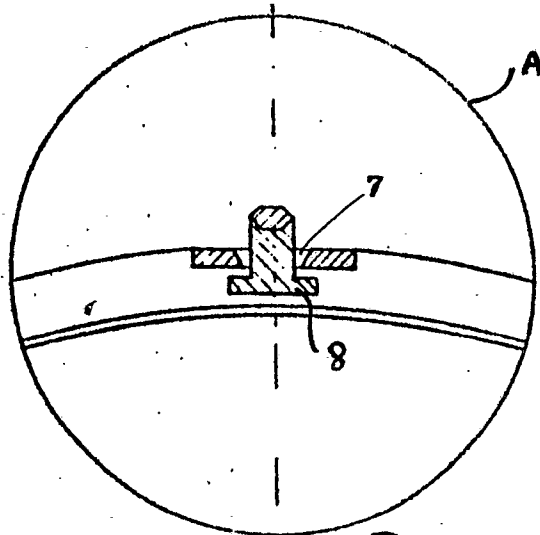
4. Récipient en plastique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond(2) est

65

pourvu d'anneaux (17) concentriques de renforcement et aussi en ce que le couvercle(4) est doté d'anneaux(16) similaires aux susdits.



0298930



SEZ. BB

Fig. 3.

c →

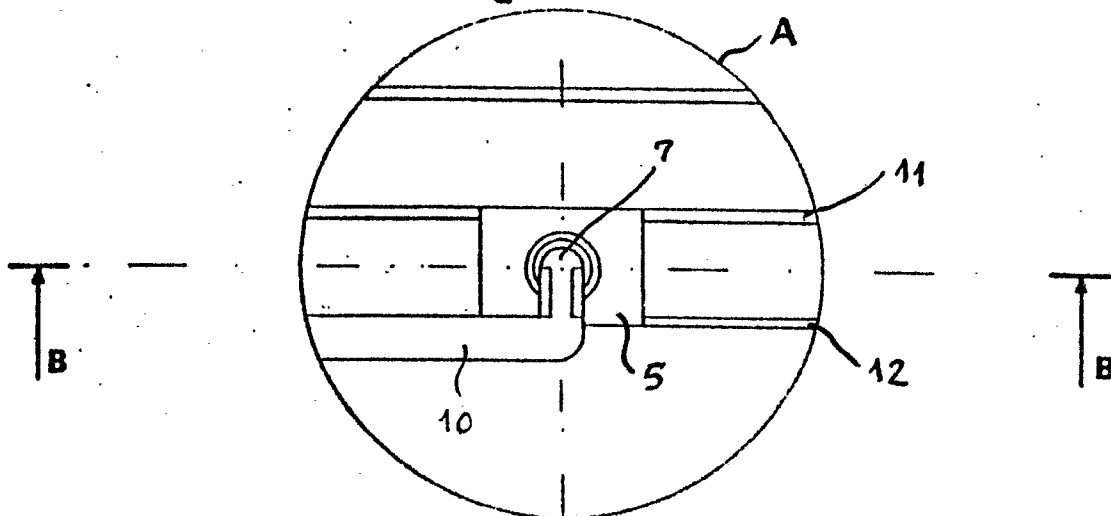


Fig. 4.

c →

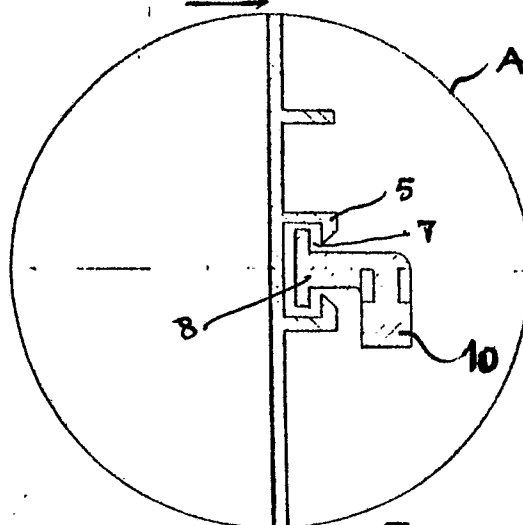


Fig. 5.

c →

SEZ. CC